

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022- 20

Date : 29/09/2022

Objet : **RESERVE NATURELLE - Travaux RNN Luberon protection et valorisation dalle de Saignon (84)**

Vote : Favorable

La demande concerne l'édification d'une halle de protection au-dessus de deux dalles à empreintes de pas de vertébrés au Carlet, lieu-dit de la commune de Saignon (Vaucluse) ainsi que l'aménagement de l'accès à ce site paléontologique majeur. La protection de cet affleurement relève depuis 1987 de la réserve naturelle nationale géologique du Luberon (RNGL), gérée par le parc naturel régional du Luberon (PNRL).

Le site est à 4 km de la ville d'Apt, dans la vallée du Calavon, au piedmont du village de Saignon bâti sur une butte-témoin isolée par l'érosion du plateau des Claparèdes. Ces reliefs composés d'un calcaire marin (la « molasse » ou « pierre du Midi » des carriers) sont plus récents (Miocène, environ 20 millions d'années) que les calcaires sous-jacents d'âge Oligocène (environ 30 millions d'années).

La mise au jour de la dalle à empreintes (au cours des années 1970) eut lieu dans une carrière à ciel ouvert exploitant des calcaires lacustres blancs, d'âge oligocène, bien stratifiés formant des bancs réguliers peu épais et faiblement pentus.

L'intérêt scientifique de l'affleurement a été reconnu dès sa découverte puisque sur la centaine de sites à empreintes fossiles (ichnosites) de mammifères mondialement reconnus, le secteur Luberon/Lure concentre à lui seul onze ichnosites datant de l'Oligocène, une période pour laquelle de tels affleurements sont très rares. Le site est inscrit à l'Inventaire National du Patrimoine Géologique (INPG) comme un site patrimonial d'intérêt scientifique international : la qualité exceptionnelle de préservation, le nombre et la diversité des empreintes fossiles de mammifères et d'oiseaux permettent de reconstituer un paléoenvironnement de grands lacs sous climat chaud et sec ; sur leurs rivages vivaient des mammifères et des oiseaux qui ont laissé leurs empreintes, il y a plus de 30 millions d'années.

- La dalle inférieure présente un millier d'empreintes sur une surface de 600 m² : 18 pistes (183 empreintes) de périssodactyles et 10 pistes (55 empreintes) d'artiodactyles ont été recensées. Parmi les empreintes les plus remarquables citons :
 - celles de nouvelles espèces décrites dont le site est le gisement-type, elles sont attribuées à des périssodactyles *Rhinoceripeda voconcense* (apparentés à la famille des Rhinocéros, *Ronzotherium*) et *Plagiolophustipus* (phylum des chevaux, *Plagiolophus*) ;
 - celles laissées par des artiodactyles *Artiodactypedida*, (ruminants primitifs tels que les *Lophiomerycidés* et *Bachithéridés* et suiformes proches des actuels phacochères et sangliers).
- La dalle supérieure montre plusieurs strates superposées sur une surface de 200m². Ce niveau raconte une autre histoire : des figures sédimentaires (rides de courant, fentes de dessiccation, etc.) et trois types d'empreintes fossiles de pas d'oiseaux formant 25 pistes (attribuées à *Pulchravipes magnificus* elles sont comparables aux empreintes laissées par l'actuel Bécasseau variable).

L'INPG décrit le site dans la fiche PAC0725 : le site est coté 3* et son intérêt est évalué à 41/48. La rubrique « *Intérêts touristiques et économiques* » mentionne : « *Site très riche et intéressant ayant fait l'objet d'un projet de mise en valeur muséologique en 2002, qui n'a pas abouti faute de budget* ». La cotation de ce site a certainement pâti de cet abandon, la couverture de la dalle par un géotextile et son enfouissement sous une couche de terre étaient sa seule protection jusqu'à une époque récente. Lors de la remise à nu de l'affleurement, les géologues et les responsables de la RNN du Luberon ont constaté que des phénomènes d'altération (infiltrations d'eau, activité biologique) avaient agrandi les diaclases et affecté les empreintes, certaines devenues moins lisibles.

Pour répondre à cette urgente demande de protection, le parc naturel régional du Luberon (PNRL) bénéficie des retours d'expérience positifs des réalisations de couvertures bâties déjà en place sur des

sites paléontologiques mondialement connus en France (plage aux ptérosaures de Crayssac, piste de dinosaures de Plagne (Dinoplagne) dans le Jura) et à l'étranger. À cet effet, il a lancé une consultation en septembre 2021 pour la « Passation d'un contrat de concession de travaux formalisé par un bail emphytéotique administratif avec remise préalable d'un projet architectural ». Le groupement d'entreprises, sélectionné par le PNRL après candidature, propose pour assurer la protection physique du site la construction d'une halle à structure bois, largement ouverte, couverte de panneaux photovoltaïques, intégrée au site. Cette réalisation attendue depuis des décennies pour protéger et valoriser cet affleurement offre de nombreux atouts :

- utilisation du bois (faible empreinte carbone, esthétique) ;
- intégration à l'environnement (bâtiment de faible hauteur, sobriété) ;
- couverture intégrant des panneaux solaires bifaciaux et la récupération des eaux pluviales ;
- offre d'informations nécessaires à la découverte et à la compréhension du site, tout en le situant dans l'histoire géologique du Luberon, l'évolution des environnements et des espèces en relation avec les changements climatiques.

Outre son intérêt scientifique, le site de Saignon présente un intérêt pédagogique certain. L'aménagement prévu a donc vocation à accueillir des publics variés (étudiants, scolaires, touristes, chercheurs). Il s'agira de limiter les menaces anthropiques et d'accroître l'offre géotouristique du Luberon déjà connu pour les ocres, les marnes aptiennes de la Tuilière, ses musées de géologie d'Apt et de Vachères.

Le site est en bordure de la RD900 (entre Apt à Forcalquier) et de l'ancienne voie ferrée (convertie en véloroute-voie verte) ce qui minimise les travaux d'accès à la halle photovoltaïque. La création d'un parcours de visite, de parkings (véhicules légers et autocars) et l'installation de sanitaires compléteront l'aménagement du Carlet.

Il est à noter que ces aménagements n'affectent pas le Site Natura 2000 – FR9301587 - Le Calavon et l'Enchrème. Les auteurs du projet s'engagent à préserver et mettre en valeur les espaces naturels existants (végétation de l'étage supra-méditerranéen) et à faire des aménagements paysagers incluant des plantations nouvelles pour restituer un aspect naturel autour des voies d'accès et constructions. Il faudra cependant revoir les choix de végétaux à planter, en lien avec la nature du sol : la plantation de bruyère arborescente est ainsi vouée à l'échec dans un sol reposant sur une dalle calcaire et constitué d'éboulis calcaires accompagnés d'argiles. De même, la plantation de Gattilier *Vitex agnus-castus*, arbuste thermophile des oueds méditerranéens, est peu recommandée, compte tenu de son absence en dehors de quelques stations littorales du Var et des Alpes maritimes.

Avis 2022-20 :

Le projet répond aux objectifs de la charte actuelle du parc naturel régional du Luberon (PNRL) :

- de développement de la culture scientifique,
- de gestion de la réserve naturelle géologique,
- d'intégration de la composante « patrimoine géologique » dans l'ensemble des missions du Parc.

Le CSRPN émet un avis favorable pour ce projet de protection de cet affleurement exceptionnel, attendu depuis des décennies et devenu indispensable pour conserver les empreintes de vertébrés.

*Votants : 15 / favorable : 15 / défavorable : 0 / abstention : 0

Le président du CSRPN : Gilles Cheylan

